

COMPTE – RENDU SYNTHÉTIQUE

L'an deux mil onze, le jeudi 27 janvier à 18 h 30, le Conseil d'agglomération légalement convoqué le 20 janvier 2011, s'est réuni à la communauté d'agglomération à Villiers-le-bel, 1 boulevard Carnot, sous la Présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Président.

Etaient présents : M. Didier VAILLANT, Mme Annie PERONNET, M. Maurice LEFEVRE, M. Michel AUMAS, M. Jean-Louis MARSAC, M. Charles SOUFIR, Mme Marie-France BLANCHET, M. Maurice BONNARD, M. Mourad CHIKAOUI, M. Gérard BONHOMET, M. Patrick HADDAD, M. Gérard LENAIN, Mme Isabelle BERESSI, M. Patrice BOULAY, M. Pierre GALLAND, Mme Laetitia KILINC, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Edelgise LAPORTE, M. Pierre MAÏZ, M. Maurice MAQUIN, M. Jean PARE, Mme Evelyne PLANSON, M. François PUPPONI, M. Jean SARBACH, Mme Elise VIALARD.

Avaient donné «pouvoir» : Mme MENANI Yasmin a donné pouvoir à M Pierre MAIZ, M. Tutem SAHINDAL a donné pouvoir à Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT a donné pouvoir à M. Gérard BONHOMET, M. Antoine ESPIASSE a donné pouvoir à M. Katchik KATCHIKIAN.

Y assistaient également : Mme Liliane GOURMAND, M. Katchik KATCHIKIAN, M. Christophe LOUVEL.

M. Jean SARBACH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum est constaté atteint le Conseil d'agglomération procède à l'examen de l'ordre du jour qui s'effectuera sur 7 points.

Délibération N°11.01.27 – 1/7 : Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Considérant l'obligation de conduire un Débat sur les Orientations Budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du projet de Budget d'un exercice ;

Le conseil, à l'unanimité,

1°) prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires concernant les budgets principal et annexes de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2011.

Délibération N°11.01.27 – 2/7 : Communication du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 08 novembre 2010 ;

Le conseil, à l'unanimité,

1°) prend acte de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France pour la période 2004 / 2007.

Délibération N°11.01.27 – 3/7 : Modification du tableau des emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 95-27 du 10 janvier 1995 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

Considérant que la communauté d'agglomération doit se doter des moyens de mener à bien les missions qui lui sont dévolues ;

Le conseil, à l'unanimité,

1°) décide de créer :

- 1 poste de directeur général adjoint ;
- 2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 4 postes de technicien ;
- 2 postes d'éducateur des APS de 2^{ème} classe ;
- 5 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

2°) modifie, en conséquence, le tableau des emplois.

Délibération N°11.01.27 – 4/7 : Désignation des membres de la commission chargée de l'examen des propositions et de la personne habilitée à engager les discussions avec les candidats et à signer la convention, relative à la concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet de ZAC des Portes de la Ville à Garges-lès-Gonesse

Vu la délibération du conseil d'agglomération n° 07.10.04 – 9/12 du 24 mars 2010, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC des Portes de la Ville ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 300-4 et suivants et R 300-8 et suivants ;

Vu l'annonce n° 10-265230 du 17 janvier 2011 envoyée au JOUE et au BOAMP ;

Considérant que le Conseil d'agglomération doit constituer en son sein une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions qui seront présentées dans le cadre de la consultation d'aménageurs ;

Considérant que le conseil d'agglomération doit désigner la personne habilitée à engager les discussions éventuelles avec les candidats et à signer la convention d'aménagement ;

Le Président ayant appelé et enregistré les candidatures ;

Le Conseil ayant procédé au scrutin ;

Le scrutin étant dépouillé

Le conseil, à l'unanimité,

1°) proclame élu membres de la commission chargée de l'examen des propositions pour l'attribution de la concession d'aménagement relative à la mise en œuvre du projet de ZAC des Portes de la Ville à Garges-lès-Gonesse :

Mme Annie PERONNET
M. Maurice LEFEVRE
M. Gérard BONHOMET
M. Maurice BONNARD
M. Pascal DOLL
M. François PUPPONI

2°) désigne comme Président(e) parmi les membres élus Mme Annie PERONNET,

3°) habilite Mme Annie PERONNET à engager les discussions éventuelles avec les candidats à la concession d'aménagement et à signer la convention afférente ;

Délibération N°11.01.27 – 5/7 : Approbation de la modification du plan de financement relatif à la réalisation d'une étude-action visant à développer et à structurer une nouvelle approche des compétences au sein des TPE-PME sur le territoire de la Communauté d'agglomération Val de France (Projet In'Europe FSE)

*Vu la délibération n°10.05.27 – 9/11 du Conseil d'agglomération du 27 mai 2010 autorisant le dépôt des dossiers de demandes de subvention contribuant au financement de l'opération auprès de l'Etat au titre du programme FSE 2007-2013 « In'Europe » pour la mise en œuvre d'une action visant à développer et à structurer une nouvelle approche des compétences au sein des TPE-PME sur le territoire de Val de France ;
Considérant la nécessité de mettre en place une action visant à développer et à structurer une nouvelle approche des compétences au sein des TPE-PME sur le territoire de Val de France ;*

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l'action.

Délibération N°11.01.27 – 6/7 : Autorisation de constitution d'un groupement de commandes avec la commune de Garges-lès-Gonesse en vue de la passation du marché de travaux d'entretien, travaux neufs et extraordinaires concernant les installations de l'éclairage public, de la signalisation tricolore et du mobilier urbain lumineux sur les voies communales ainsi que les voies intercommunales sur l'ensemble du territoire de la commune de Garges-lès-Gonesse

*Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 ;
Considérant l'opportunité pour la communauté d'agglomération et la commune membre de Garges-lès-Gonesse, de se constituer en groupement de commandes au titre de la mise en place d'un marché d'éclairage public ;*

Le conseil, à l'unanimité,

1°) approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la commune de Garges-Lès-Gonesse et relative à la mise en place d'un marché en matière d'éclairage public ;

2°) autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes avec la commune de Garges-lès-Gonesse.

Délibération N°11.01.27 – 7/7 : Révision du calendrier des crédits de paiement pour l'autorisation de programme de la piscine intercommunale de Sarcelles

Vu la délibération n°2 du Conseil d'agglomération du 28 janvier 2010 ayant fixé le montant de l'autorisation de programme de la piscine intercommunale de Sarcelles à 14 191 300,00 € et le calendrier des crédits de paiement ;

Considérant le décalage dans le temps des paiements afférents à l'opération de requalification de la piscine intercommunale de Sarcelles ;

Le conseil, à l'unanimité,

1°) décide de modifier l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement pour l'opération selon le tableau suivant :

Montant de l'autorisation de programme	Crédits utilisés avant 2009	Crédits de paiement 2009	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011
14 191 300,00	1 484 690,52	6 294 354,80	5 397 341,45	1 014 913,23

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

À Villiers-le-Bel, le 31 JAN. 2011

Le Président de la communauté d'agglomération,


Didier VAILLANT

Pour affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Val de France,
en Mairies de SARCELLES - GARGES-LES-GONESSE - VILLIERS-LE-BEL - ARNOUVILLE